



Charleville-Mézières, le 30 novembre 2023

### COMMUNIQUE DE PRESSE

Politique de la ville, contrat de ville Ardenne-Métropole : I 'appel à projet 2024 est lancé!

L'année 2024, charnière entre deux générations de Contrat de Ville, sera une année de transition. Les orientations du futur contrat de ville seront arrêtées au cours du 1er trimestre 2024, toutefois, les temps de rencontres organisés avec les habitants depuis le printemps ont permis de mettre en avant des priorités qui servent de socle à cet appel à projet 2024. Il s'agit :

# Dans le champ de la cohésion sociale :

- L'accès aux services :
  - Accompagner dans les démarches, l'information et la mobilisation des droits
  - Renforcer les permanences administratives
- L'éducation : accompagner les parents dans l'accès à l'offre éducative, culturelle et sportive ; renforcer la confiance dans les institutions
- Les loisirs, la culture :
  - Développer les évènements de proximité et les espaces de convivialité intergénérationnels
  - Développer les canaux d'information culturelle et de loisirs
  - Travailler une offre tarifaire adaptée, faire connaître les offres existantes
  - Encourager la pratique sportive grâce à une offre adaptée aux souhaits de la population et défendre l'éducation par le sport
- La parentalité :
  - Accompagner les parents dans leur fonction parentale, les modes de garde, la mobilité
- La santé :
  - Accompagner la prise de rendez-vous (mobilité, barrage de la langue, illectronisme)
  - Renforcer les actions de prévention (bien-être, nutrition, sport-santé, forum santé, bien vieillir...)
- Les seniors :
  - Lutter contre l'isolement : activités adaptées, informer avec justesse
  - Informer sur les services de proximité

#### Dans le champ de l'emploi, du développement économique et la mobilité :

- Lever les freins liés à la maîtrise de la langue : apprentissage, accès aux démarches,
- Développer l'offre d'information (stages, emploi, formation) notamment pour les jeunes
- Promouvoir les solutions de mobilité
- · Travailler sur les freins à la mobilité (physiques, psychologiques), l'accessibilité
- Développer des solutions de garde pour les mères de familles en recherche d'emploi

## Dans le champ du cadre de vie :

- Accompagner la réduction des déchets par le tri à la source et la moise en œuvre d'opérations de compostage collectif avec le soutien des animateurs de la prévention et du tri
- Développer les opérations « famille test » pour initier de nouveaux comportements alimentaires avec l'accompagnement des conseillères en économie sociale et familiale et des animateurs de la prévention et du tri
- Assurer des missions d'information et d'animation dans les quartiers avec le soutien des animateurs de la prévention et du tri

Dans le champ de la tranquillité et de la sécurité publiques, prévention de la délinquance :





Liberté Égalité Fraternité

- Agir pour la prévention de la délinquance notamment par le développement de toutes les solutions de médiation préventive
- Agir plus tôt et aller plus loin dans la prévention auprès des plus jeunes
- Aller vers les personnes vulnérables pour mieux les protéger
- Prévenir la délinquance et garantir la tranquillité publique
- Coordonner l'action de tous les acteurs locaux de la sécurité : police nationale et municipale, bailleurs sociaux, etc.
- Offrir un cadre pour l'exécution des travaux d'intérêt général (TIG) sur les lieux des infractions
- Prévenir la récidive et favoriser la réinsertion des publics sous main de justice qui mobilisent l'ensemble des acteurs compétents
- Mener des projets de prévention secondaire, permettant le repérage des jeunes absentéistes, décrocheurs ou pouvant passer à l'acte et proposant des actions innovantes de remobilisation
- Promouvoir les actions de prévention du harcèlement et des conduites à risques (deux-roues, chicha, etc.) en lien avec les acteurs du territoire.

# De manière transversale, une attention particulière sera portée aux actions qui favorisent :

- La lutte contre les discriminations
- L'égalité Femmes Hommes
- La jeunesse
- Le sport en tant que vecteur d'insertion, d'éducation et d'intégration pour les populations les plus en difficulté.

L'appel à projets soutiendra également les initiatives susceptibles de concourir à l'amélioration de la vie des habitants sur d'autres thématiques issues des consultations citoyennes, mais relevant de la mobilisation des partenaires financeurs du contrat de ville.

L'appel à projets et les pièces utiles pour y répondre sont disponibles sur le site de la préfecture, à la rubrique « Politique publique / Aménagement du territoire / Politique de la ville ».

Les propositions de projet devront être saisies sur la plateforme DAUPHIN et transmises en parallèle au service des Dynamiques Territoriales d'Ardenne Métropole.

Pour les projets en reconduction la transmission des bilans qualitatifs et financiers reste impérative. Ils pourront être saisis sur la plateforme DAUPHIN en début d'année 2024.

La date limite de réception des dossiers de demande de subvention est fixée au <u>31 décembre 2023</u> minuit. Tout dossier arrivé après cette date ne pourra être traité.